



Sitrana ny Tantara

N°23

magazine trimestriel du MEEM

La couche d'ozone,
l'écran entre vous et les UV



Célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone



Atelier Régional de l'Océan Indien sur les Outils de Mise en Œuvre des ODDs



Participation de Madagascar à la Première Conférence ministérielle de l'IOA sur l'Économie Bleue



coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Octobre- Décembre 2015

Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement (PAGE)

TENY FANOLORANA



Andriamatoa Ralava BEBOARIMISA
Ministry ny Tontolo Iainana, ny Ekolojia,
ny Ranomasina ary ny Ala,

Tompokolahy sy Tompokovavy,

Faly aho manolotra anareo ity gazety boky «sitrano ny tontolo» andiany faha 23 ity, izay ampitana ireo zava-bita nisongadina tao anatin'iny telo volana fahatelo iny.

- Maro ireo atrik'asa iraisam-pirenena nandinihana ireo lohevitra samihafa izay mahakasika ny tontolo iainana, toy ny fiharian-karena mifototra amin'ny fampioroboroana ny ranomasina (économie bleue), ny fitantàna ny Ala Honko aty Afrika, ny fametrahana ireo paik'ady entina manatratra ireo tanjon'ny fampandrosoana lovain-jafy (ODD) ary ny fanaraha-maso ny tontolo iainana aty Afrika (MESA);

- Tsy latsa-danja ihany koa anefa ireo atrik'asa natao teto antoerana hanomanana oha- tra ny fihaonana momba ny fiovaovan'ny toetry ny andro (COP 21), ny fanatsarana ny paik'ady itantanana ireo harena voajanaharintsika ary ny fitantanana ny akora mer- cure;

- natao vaindoan-draharaha ny fametrahana ireo vovonam-paritra ho an'ny tontolo iainana any amin'ny faritra 22, ary nanao ny ezaka rehetra ihany koa ny Ministera ny amin'ny fanomanana ny olom-pirenena tsirairay tsy hampiasany intsony ireo arona «sachet plastique»

santonany ihany ireo fa ny asa izay efa natomboka ho fikajiana ny tontolo iainana dia mbola hitohy hatrany. Mandrapanoratra indray

MATOAN-DAHATSORATRA



Paul Olivier RALISON
Directeur de l'intégration de la
Dimension Environnementale (DIDE)

Finaritra!

Manitsaka ny taona faha-6 ny gazety boky «sitrano ny tontolo», ao anatin'izao taona 2015 izao.

Nivalina ny vanimpotoanan'ny riri- nina. Asa ianao raha nahatsapa fa na dia vanimpotoana tokony hanjakan'ny hatsiaka aza ny ririnina dia amin'ny ankapobeny toa nafana ihany ny andro. Ny maro dia nahatsikaritra fa efa taty amin'ny faram-parany vao nahatsapa hoe zay vao tena ririnina tokoa. Efa tena tsapa noho izany fa miovaova ny toetry ny andro!

Ny hafananan'ny lohantaona ihany koa anefa dia efa manambara fa ho avy in- dray ny doro-tanety sy ny doro à la eto aminstika. Efa zary mahazatra ny so- fin'ny olona ny teny hoe «izay mandoro tanety mandoro tanindrazana», kanefa dia itantsika fa dia mbola misy foana ny manao izany ho lasa à sa fatom-pivelo- mana. Tsy ny tany ihany no may fa ny ho avin'ny Malagasy mihitsy no ho sim- ba satria hihamafy ny hai-tany, hihena ny rotsakorana, hirongatra ny aretina...

Ndao re hanova fomba fihetiska e, tsy voatery mandoro anie vao ho velona e!

FIZAHAN-TAKILA

A LA UNE	p 3 - 4 - 5
ACTUS MEEMF	p 6-12
ECHOS REGIONAUX	p 13-16
ECHOS FORETS	p 17
ECHOS ORGANISMES RATACHES	p 18
DE CI DE LA	p 19-20
MIKOLO	p 21
INONA KAY NO ASANAREO	p 22
LE SAVIEZ-VOUS	p 23
CULTIVEZ VOS CONNAISSANCES	p 24-25
MANDRAY VAHINY	P 26
MBA SAINO KELY ANGE	p 27
DIVERTISSEMENTS	P 28

Directeur de publication : Paul Olivier RALISON (DIDE)
Rédaction : Rija Rabe, Janick R., Tokiniaina R, Fetra R , Mamisoa
Correction : Miaro
PAO : Service de l'Intégration de la Dimension Environnementale au niveau des Secteurs Non Etatiques

Déssinateur : Yves SAMOELIJAONA

Production : Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts
Site Internet: <http://www.mef.gov.mg>
e-mail : dide@mef.gov.mg
Adresse : BP 571 Ampandrianomby, Antananarivo -101-
Tél: (+261) 34 05 620 57

A LA UNE

Première Conférence ministérielle de l'IOA sur l'Economie Bleue (Maurice du 02 au 04 Septembre 2015)

Madagascar, représenté par la délégation malagasy, a participé à la première Conférence ministérielle de l'IOA

La première Conférence ministérielle de l'IOA sur l'Economie Bleue s'est tenue à l'île Maurice du 02 au 04 Septembre 2015 dernier. L'occasion durant cette conférence de développer le thème qui était « Amélioration de la coopération sur l'Economie bleue pour le développement durable de la région de l'Océan Indien ». L'objectif global de la Conférence étant de dégager une stratégie commune pour développer l'économie bleue dans la région de l'Océan indien afin de mettre en place le nouveau partenariat entre les pays membres de l'IOA dans une vision collective en faveur du développement équitable de l'Economie Bleue, en tant que pilier de croissance durable.

La conférence a vu la participation du Gouvernement mala- gasy, représenté par les différentes personnalités qui sont SE Monsieur VIA Richard, Chargé d'affaires auprès de l'ambassade de Madagascar à Maurice et Chef de délégation diplomatique, Chef de délégation technique : Monsieur André TAHINDRO, Directeur Général de la Mer et aussi Monsieur Jacques RASOA- NAINA, Directeur des Aires Marines Protégées.

Plusieurs recommandations ont été données à tous les Pays membres de l'IOA notamment sur la :

- Pêche et aquaculture : le renforcement des capacités, la promotion du partenariat public privé, l'amélioration de coo- pération, la création des bases de données et échange des informations, les règlements sur la pêche en haute mer, mode d'investissement, etc ;

- Energie renouvelable océanique : l'amélioration du pro- gramme sur le renforcement des capacités et des technologies, la promotion de coopération de réseau et transfert de techno- logies, la promotion de recherches et la création de bases de données ;

- Exploitation des minéraux des fonds marins : promotion de coopération et programme de renforcement des capacités pour le développement durable du secteur Pétrole, promotion du partenariat public privé, établissement des bases de données

- Port et navigation maritime : considérer des mesures pour améliorer l'enregistrement des navires dans la région de l'Océan indien, améliorer les programmes de renforcement de capacités sur les ports et navigations maritimes, promouvoir le tourisme croisière, promouvoir la connectivité des ports et navigations maritimes dans la région de l'Océan indien

La délégation malagasy a rappelé l'accueil de Madagascar de la 19ème Conférence Intergouvernemental des Experts de l'UNECA en mois de Mars 2015 dont le thème est : « Valoriser l'économie bleue pour le développement de l'Afrique de l'Est ». Et nous avons invité tous les Pays membres de l'IOA de consi- dérer les messages clés de ladite conférence.

En suite, nous avons démontré à tous les représentants que le PND et PMO malagasy vise la valorisation et la promotion de l'économie bleue dans notre pays par le biais des activités sectorielles.



les participants venant de différents pays de la région de l'Océan Indien

Atelier Régional du Livre sur les Mangroves, (Mombasa, Kenya, 30 Août au 03 Septembre 2015)

La région de l'Océan Indien occidental couvrant 10 pays a environ 1 million d'hectares de mangroves, ce qui représente environ 5 % de la couverture mondiale. La plus grande étendue de mangrove se trouve au Mozambique, Madagascar, Tanzanie et Kenya. Les autres pays ayant des mangroves dans la région comprennent Maurice, Seychelles, Comores, Somalie et Afrique du Sud. Ces écosystèmes fournissent un large éventail de biens et services écologiques cruciaux et aussi pour l'économie nationale des pays. L'évaluation économique totale des mangroves est très élevée allant jusqu'à US \$ 10 millions USD par ha, par an en fonction de la productivité du site et des régimes de gestion mis en œuvre. Dans le contexte du changement climatique, le rôle global des mangroves comme puits de carbone est reconnu et apprécié dans la mesure où les mangroves séquestrent environ trois à cinq fois plus de carbone par unité de surface que tout l'écosystème forestier, et le coût économique global des émissions de carbone estimées à 0,24Pg CO₂ par an est environ de 10 Milliards USD par an. Les données actuelles indiquent que les pertes de mangroves dans l'Océan Indien occidental vont de 20 à 33% au cours des 25 dernières années avec comme causes principales la surex-

ploitation des produits de bois et la conversion des zones de mangroves à d'autres usages, notamment à l'aquaculture et les rizières. Ces mangroves sont confrontées également à des défis de gestion semblables mais à des intensités et étendues variables. Ces défis communs comprennent les pressions intenses issues des extractions, le changement issu de l'utilisation des terres, la pollution et plus récemment, les impacts de changement climatique. Bien qu'il existe des livres sur les mangroves à des échelles régionales et mondiales, ils restent limités dans le contenu et manquent d'analyses critiques concernant les aspects socioéconomiques et culturels relatifs à la gestion et à la conservation. Différents régimes de gestion de mangroves sont mis en œuvre dans la région constituant des opportunités de partages d'expériences entre les pays. Cependant, la région ne dispose pas actuellement d'une documentation compilée de l'état de gestion et des régimes, de la distribution des mangroves dans les pays respectifs, des tendances temporelles, des activités pertinentes de recherche et des leçons acquises, qui pourraient être partagées à travers la région.



Mangroves sur substrat calcaire de Nosy Hao, Antsiranana

C'est dans ce contexte que WIOMSA a appuyé financièrement le Réseau des Mangroves de l'Océan Indien occidental, regroupant les experts et gestionnaires de la région (WIO Mangrove Network), dont le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts (MEEMF), à travers la Direction Générale de la Mer, fait partie, pour développer un livre dédié à la gestion des mangroves sur la base des études de cas des pays. Dans ce sens, les collectes d'information ont commencé depuis 2013 et plusieurs organisations et institutions sont impliquées dans le processus. Pour le cas de Madagascar, le MEEMF, à travers la Direction Générale de la Mer, constitue « l'auteur principal » qui coordonne toutes les actions au niveau national. Cet atelier à Mombasa a permis de finaliser tous les Chapitres des pays, avec cependant quelques retouches et arrangements à

faire. Ce Livre sera officiellement lancé lors du 9^{em} Symposium de WIOMSA qui aura lieu à Durban, Afrique du Sud au mois d'Octobre.

Ces experts et gestionnaires de mangroves de la région se retrouveront encore du 23 au 25 Septembre à Zanzibar, où aura lieu la première réunion du Groupe de Travail Scientifique International sur le Carbone Bleu (IBCSWG). En effet, cette réunion verra la participation des experts mondiaux de haut calibre travaillant dans le domaine. Les Ecosystèmes concernés par le Carbone Bleu sont les mangroves, les herbiers de phanérogames marines et les tannes).

Contact : Rémi Ratsimbazafy, Directeur de la Préservation de la Qualité de la Mer et des Zones Côtières (rratsimbazafy@gmail.com).

Atelier Régional de l'Océan Indien sur les Outils de Mise en Œuvre des ODD et du Programme de Développement durable à l'horizon 2030

Les pays de l'Océan Indien (COI), membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se sont concertés durant un atelier le lundi 12 octobre 2015 en vue de se préparer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par le Sommet des Nations Unies qui s'est tenu du 25 au 27 septembre 2015. Madagascar, Maurice, L'union des Comores et les Seychelles marquent ainsi l'adoption des ODD et du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 qui soulève plusieurs enjeux dont les principaux sont les suivants : (i) L'élimination la pauvreté partout et sous toutes ses formes; (ii) La lutte contre les inégalités entre et au sein des pays; et (iii) La Protection de la planète.

Pour rappel, la communauté internationale s'est donnée à New-York, 17 objectifs stratégiques assortis de 169 cibles pour les 15 prochaines années. Comparés aux 8 Objectifs du Millénaire pour le développement et leurs 21 cibles des 15 dernières années, les États ont convenu, à partir de cette comparaison, d'un « Programme qui se veut **universel** » et **ambitieux** » a souligné SEM Malick SARR, Ambassadeur, représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union Africaine et assurant la responsabilité de la Région COI au sein de la Francophonie, à l'ouverture de l'Atelier. M. l'Ambassadeur a aussi souligné que cet atelier se tient au lendemain de la 31^{ème} Conférence Ministérielle de la Francophonie qui vient de lancer les activités du prochain Sommet de Madagascar sur le thème « **Croissance partagée et développement responsable : Condition de stabilité du monde et de la Francophonie** ».



Quant au Secrétaire Général du Ministère de l'Écologie, de l'Environnement, de la Mer et des Forêts, représentant le Ministre, il a mis l'accent sur la pertinence de la rencontre surtout sur l'impérieuse nécessité pour les pays présents d'échanger leurs expériences et être attentifs aux outils dont ils auront connaissance. Il a aussi mis en exergue les enjeux à différents échelons (local, national, régional et international) et notamment nos devoirs envers les générations futures par « une planification visionnaire » en se référant à la principale conclusion du Rapport « Brundtland ».



Cet atelier est organisé par l'OIF à travers son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), qui a travaillé sur les outils de mise en œuvre du développement durable depuis quelques années en mettant à contribution des connaissances développées par des universités des pays membres telle que l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Il durera 5 jours et regroupe une soixantaine de participants dont une trentaine d'experts nationaux de Madagascar venant de tous les ministères ainsi que des autres catégories d'acteurs. Ses principaux objectifs consistent, pour les participants, à :

1. Prendre connaissance des résultats des principales négociations qui ont conduit à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Plan d'Action d'Addis-Abeba ainsi que des enjeux qu'ils soulèvent pour les 15 prochaines années pour nos pays.
2. Informer et initier les participants à certains concepts de l'analyse systémique de la durabilité dans le sens de l'atteinte des ODD;
3. Former les participants à la manipulation de la grille d'analyse de développement durable de la Francophonie comme outils de diagnostic de la durabilité des politiques, stratégies, projets et programme de développement;
4. Ébaucher les grandes lignes pour l'élaboration de feuilles de route nationales de mise à jour des cadres stratégiques nationaux de planifications pour l'intégration et la mise en œuvre des ODD et du Programme de développement durable à l'horizon 2015.



Gestion de la biodiversité : le document «Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB)» révisé et mis à jour afin de mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi

Madagascar, figure parmi les 10 pays hotspots de la diversité biologique mondiale. Il s'est donc engagé à préserver sa biodiversité et accroître ses avantages pour le peuple Malagasy en ratifiant la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en 1997. Mais le patrimoine naturel unique de Madagascar est sévèrement menacé de disparition par les activités anthropiques. La forêt naturelle qui couvrait originellement la majeure partie de l'île disparaît très rapidement. Si en l'an 2005, sa couverture forestière fût évaluée à 9 450 000ha, en l'an 2013 elle n'est plus qu'environ 8 490 000ha (selon le Traitement d'images satellites de l'ONE). Par contre, Les activités sectorielles pour le développement socio-économique durable dépendent effectivement des biens environnementaux et services écologiques fournis par différents écosystèmes.

De ce constat, dans le cadre de la concrétisation des engagements pris, en tant que pays membre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), pour résoudre la perte de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes naturels à Madagascar, deux outils de conservation de la biodiversité – « La Stratégie Nationale et les Plans d'Actions Nationaux » - sont élaborés par la Direction de Conservation de la Biodiversité et du Système des Aires Protégées (DCBSAP), le secteur de la biodiversité, en collaboration avec les autres secteurs économiques et de développement. Ce document s'appelle « Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) ». Il vient d'être

révisé et mis à jour, afin de mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi.

En effet, un atelier de validation de ce document « Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité » s'est tenu au restaurant Le Pavé Antaninarenina le 19 aout dernier pour apporter des remarques, des suggestions pour son amélioration.

Ce document « Stratégies et les Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) » est le principal instrument de mise en œuvre de la CDB au niveau national. Il décrit les enjeux stratégiques liés aux contraintes et opportunités relatives aux différents aspects politiques, administratifs, techniques, biologiques et écologiques, socio-économiques, juridiques, gouvernance environnementale, y compris le mécanisme de financement des programmes d'activités sur la conservation de la biodiversité ; Il montre l'évolution de l'état de conservation et/ou la tendance écologique de la biodiversité permettant d'identifier des zones critiques prioritaires pour des actions appropriées de gestion et de conservation de cette biodiversité ; Il décrit aussi toutes les mesures axées sur les deux outils de travail de réglementation et de planification de gestion de la biodiversité. Un autre élément important de cette SPANB pour les nouvelles générations, est le suivi des progrès vers l'atteinte des objectifs nationaux, afin de guider leur mise en œuvre et de faciliter la préparation des rapports nationaux.



Les officiels lors de l'ouverture de l'atelier



Les honorables assistances



Les biodiversités de Madagascar

Elaboration du Programme Environnemental pour le Développement Durable (PEDD)



Atelier à l'Hotel Bezanozano Moramanga



Discussion pendant les travaux des groupes

Madagascar, a un environnement exceptionnel, un pays à méga biodiversité avec un taux d'endémicité très élevé. Mais cet Environnement se dégrade d'avantage à cause des divers activités anthropiques, telles que : l'exploitation illicites des ressources naturelles, la pollution, l'exploitation minière dans les zones forestières ...etc. Le peuple Malagasy, pauvre et vulnérable face aux catastrophes naturelles, dépend presque exclusivement de la nature ne serait-ce qu'en ce qui concerne les besoins énergétiques domestiques quotidiens dont la majorité de la consommation d'énergie (bois de chauffe, charbon de bois) des ménages proviennent des ressources forestières. Cette situation tend à aggraver la détérioration et la destruction de l'Environnement.

Vue cette situation alarmante de la dégradation de l'Environnement à Madagascar, le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts avec l'appui de la GIZ, a décidé d'élaborer un programme environnemental pour le développement durable (PEDD) pour une durée de 5 ans. Ainsi, après la réunion avec les directeurs centraux (01 septembre 2015), des ateliers de concertations régionales se sont déroulés à Moramanga (03-04 septembre 2015), Fianarantsoa (22-23 septembre 2015) et prochainement à Majunga (05-06 octobre 2015) pour l'élaboration de ce programme. L'objectif étant de préserver la qualité de l'environnement au profit de la croissance économique, social et le développement du pays.

Cette prise d'initiative corobore avec la vision du Président de la République Malagasy, inscrit dans le PND, qui énonce clairement que la valorisation et la préservation de la capitale naturelle entre dans le Développement de Madagascar. Donc, si nous voulons que notre pays fasse des pas en avant vers le développement durable, nous, citoyens Malagasy, responsables, quel que soit notre situation, devons agir et prendre des mesures pour préserver et valoriser notre environnement pour que nos générations à venir vivent dans un Madagascar développé, propre et apaisé.

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE

ATELIER DE VALIDATION DU DRAFT DU DOCUMENT SUR L'ÉVALUATION DES INFRASTRUCTURES NATIONALES A GERER LE MERCURE A MADAGASCAR

Madagascar figure parmi les 128 pays signataires de la convention de Minamata sur le mercure et 13 pays qui ont ratifié cette Convention.

L'objectif de cette convention est de protéger la santé humaine et l'Environnement contre le rejet anthropique et de l'émission du mercure et de ses composants car cette substance est hautement toxique pour la santé humaine et l'Environnement.

Pour préparer l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la Convention de Minamata, une évaluation initiale de cette convention est importante pour savoir les infrastructures et la législation nationales existantes afin d'évaluer les besoins du pays pour la gestion écologiquement rationnelle du mercure et ses déchets.

En effet, Madagascar a lancé officiellement le programme d'évaluation initiale de la Convention de Minamata en Mars 2015 et un atelier de validation de draft de document sur les évaluations des infrastructures nationales à gérer le mercure à Madagascar et l'estimation des besoins en renforcement des capacités nationales de gestion et de surveillance de mercure à Madagascar a eu lieu le 11 septembre 2015 à l'OLEP Ambatobe Antananarivo. Cet atelier avait pour objectifs de valider les informations figurées dans ce draft et d'améliorer le contenu de ce document.

Cet atelier a vu la participation des membres du Comité National de mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure, entre autre les représentants des différents institutions publiques et privées, des ONGs concernés par la gestion du mercure et des associations des femmes organismes

Après cette évaluation initiale, l'élaboration d'un Plan d'Action National relatif à cette Convention sera l'étape suivant vers la mise en œuvre de la Convention de Minamata.



Madame le DGE et le PFN de la convention de Minamata lors de l'ouverture de l'atelier



Vue d'ensemble des participants

Intégration de la Dimension Environnementale : les Cellules Environnementales Régionales (CERs) mis en place officiellement dans certaines Régions

Dans le cadre de la Politique Générale de l'Etat (PGE) de la quatrième République, le renforcement de la gouvernance environnementale à tous les niveaux revêt une importance capitale et constitue une des orientations stratégiques sur la préservation de l'environnement.

Et dans cette optique, le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie de la Mer et des Forêts, entreprend à intégrer la dimension environnementale et la durabilité dans tous les secteurs de développement et dans les Collectivités Territoriales Décentralisées à travers la mise en place des Cellules Environnementales Régionales(CER). La Cellule Environnementale est une structure créée au sein de chaque Région. Elle est chargée de l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques régionales respectives et, dans une optique de développement durable.

En effet, Un Arrêté régional portant instauration de la Cellule Environnementale Régionale(CER) constitué du cadre légal de cette structure de concertation régionale a consacré sa mise en place. Puis, les membres de la Cellule Environnementale sont formés, dont ils sont constitués par les services techniques déconcentrés, les ONG œuvrant dans le domaine de l'environnement, les représentants du secteur privé, les représentants des sociétés civiles, les représentants des coopératives de transports, ..., bref l'ensemble des acteurs de développement au niveau de la Région.

Ainsi, des ateliers de mise en place de ces cellules ont été organisés dans les régions d'Alaotra Mangoro, DIANA, Atsimo Andrefana, Atsinanana, Vatovavy Fitovinany, et du Boeny par le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts(MEEMF), par le biais de la Direction de l'Intégration de la Dimension Environnementale(DIDE) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts(DREEMF), avec l'appui financier de la GIZ pour certaines régions. Ces ateliers avaient pour objectif d'informer les membres sur la raison d'être de cette plateforme et sur les missions qui lui sont attribuées ainsi que la formation de ces membres de la Cellule Environnementale nouvellement constitué pour renforcer leurs capacités techniques sur les thématiques environnementales qui est particulier à chaque région et les responsabilités qui les incombent.

La tenue de ces ateliers a permis de rassembler tous les acteurs de développement au sein de la région et qui auront des rôles à jouer dans la gestion de l'environnement à leur niveau et de distribuer aux membres de la Cellule Environnementale Régionale les récents instruments politiques, juridiques et stratégiques relatifs à la protection de l'Environnement. C'était aussi une occasion de rappeler et expliquer aux membres de la CER de la Région leurs rôles et missions conformément à l'Arrêté régional portant création de la Cellule Environnementale mais aussi de définir ensemble les perspectives d'avenir (plan d'actions vertes en vue de mieux intégrer les dimensions environnementales dans les politiques, programmes et projets au niveau de la Région).



Mise en place de la CER de la Région Boeny



Mise en place de la CER de la Région Diana



Mise en place de la CER de la Région Atsimo Andrefana



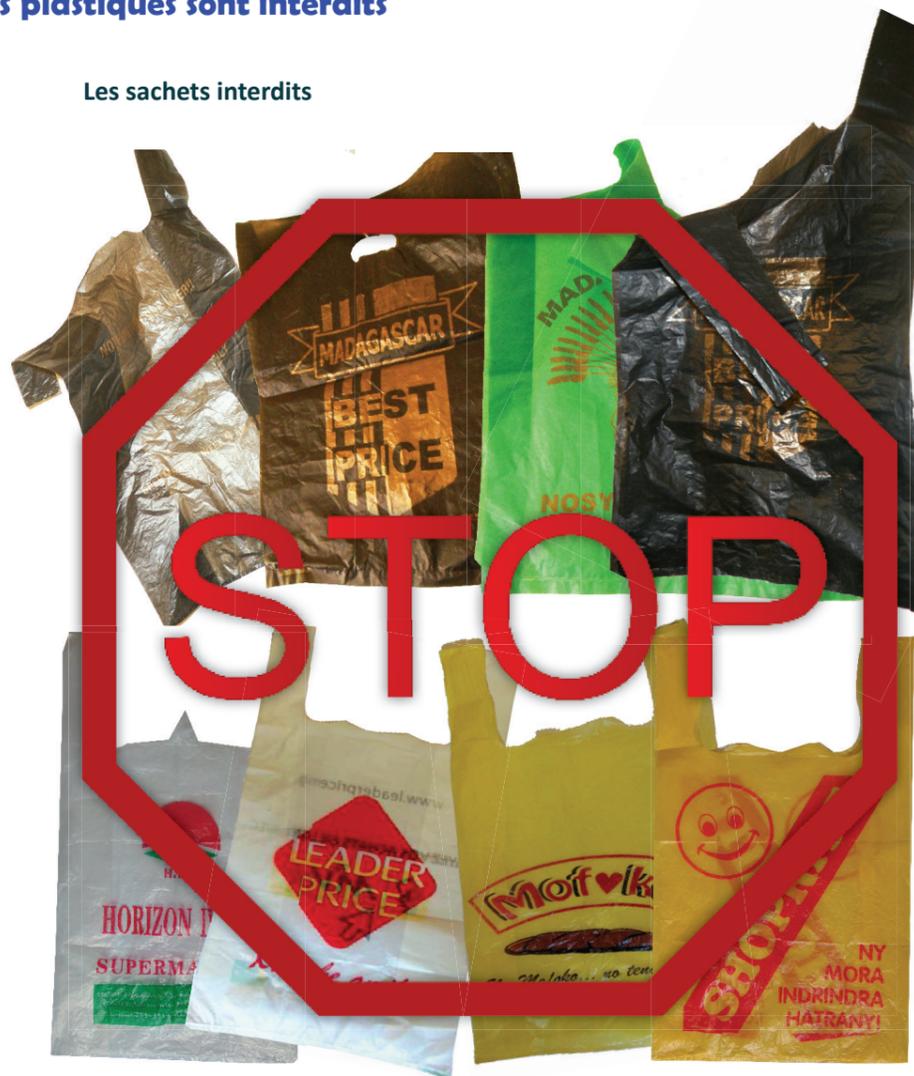
Mise en place de la CER de la Région Alaotra Mangoro

Desormais les sacs et sachets plastiques sont interdits

L'habitude est une seconde nature, dit-on, et le sac plastique est entré dans l'habitude de consommation des citoyens Malagasy. Le sac plastique présente de nombreux avantages. Il est léger, flexible, solide, imperméable, imprimable, réutilisable. En effet, il existe une gamme très variée d'emballages plastiques qui inonde le marché. Le plus connu est le fameux sachet dans lequel est livré le moindre article vendu. Par contre, il représente un grand danger pour l'homme et son environnement. D'abord à cause de sa longue durée de vie, 400 ans au minimum pour se dégrader, le plastic pollue le sol. Il empêche l'infiltration de l'eau dans les surfaces de culture où il séjourne. Il constitue une menace pour l'activité agricole. En milieu rural, il est à la base de la mort de beaucoup d'animaux, qui l'avalent mélangé à l'herbe qu'ils broutent dans les prés ou au cours de leur errance sur les dépotoirs d'ordures. La nuisance est donc visible partout. Outre cette pollution visuelle, l'impact sur l'environnement est loin d'être négligeable : rejets de polluants chimiques lors de l'incinération, émission de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique et à la pollution marine.

Face à ce fléau, le gouvernement Malagasy à travers du ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts, le Ministère du Commerce et de la Consommation, le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère de la Justice, Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé, a décidé de prendre le taureau par les cornes. En effet, un décret n°2014-1587 portant l'interdiction de l'importation, de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des sachets et des sacs plastiques sur le territoire national Malagasy a été publié le 1er octobre 2015. Ce décret vise surtout les sacs et sachets plastiques d'épaisseur inférieure ou égal à 50 microns quelle que soit la densité et la dimension en longueur et en largeur.

Les sachets interdits



Les sachets sont dangereux pour la biodiversité et l'Environnement



Quelles sont les alternatives au sac plastique ?

Le secteur de la fabrication du plastique, ainsi que les entreprises locales devraient donc, réagir pour produire et vendre des sacs inoffensifs, recyclables, et biodégradables avec des prix abordables à tous. Comme le sac en papier kraft, le sac réutilisable à base de tissu ou d'autres matières végétaux. Aussi, chaque citoyen devrait adopter les bons réflexes adéquats notamment : refus des emballages inutiles et non recyclables, la réutilisation plusieurs fois des sacs biodégradables, en les jetant seulement lorsqu'ils sont hors d'usage et ce dans un endroit approprié mais pas dans la nature.

C'est à nous d'agir maintenant et n'oubliez pas que chaque geste compte!

Les «harona vita malagasy», les sacs en tissus et les sacs en papier craft sont très pratiques pour remplacer les sachets



Journée Mondiale de la protection de la couche d'Ozone 16 septembre 2015

La couche d'ozone, seul écran entre vous et les UV



Si l'on ramenait la couche d'ozone au niveau de la mer, elle ne ferait que 3 mm d'épaisseur. C'est elle qui nous protège contre les rayonnements UV nocifs.



La Convention de Vienne sur la protection de la couche d'Ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'Ozone de notre planète. Avec 197 Parties, ces deux Traités sont les traités les plus universellement ratifiés dans l'histoire des Nations Unies et ils sont responsables d'une réduction de plus de 98% de la consommation des substances chimiques contrôlés qui appauvrissent la couche d'Ozone. L'Assemblée Générale des Nations- Unies a proclamé le 16 Septembre Journée Mondiale de la protection de la couche

d'Ozone (JMO) qui est célébrée depuis 1994. Cette journée spéciale est organisée le 16 Septembre pour marquer le jour en 1987, lorsque le Protocole de Montréal a été signé. Depuis lors, cette journée internationale a été célébrée de manière à encourager les efforts menés à l'échelon national et mondial pour protéger la couche d'Ozone. La journée est principalement destinée à étendre la sensibilisation sur l'appauvrissement de la couche d'ozone et la recherche de solutions pour la préserver.

La Convention de Vienne fête son 30e anniversaire dans le cadre de la célébration de la Journée de l'ozone 2015

L'année 2015 marque le trentième anniversaire de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'Ozone, un jalon important dans la protection de la couche d'ozone. Le thème retenu pour la célébration de cet anniversaire et de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, qui se tiendra le 16 septembre 2015, est « 30 ans de collaboration au service de la reconstitution de la couche d'ozone », auquel vient s'ajouter le slogan « La couche d'ozone, seul rempart contre les Rayons Ultra Violet (UV) ». Le thème rend hommage aux efforts

collectifs déployés par les Parties à la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'Ozone et au Protocole de Montréal relatif à des Substances qui Appauvrissent la couche d'Ozone(SAO) au cours des trois dernières décennies pour protéger la couche d'Ozone, et le slogan met en valeur le rôle important joué par cette dernière dans la protection de la vie sur Terre contre les effets néfastes du rayonnement UV. Dans le cadre des activités de commémoration, le Bureau National Ozone (BNO) du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts

(MEEMF) mènera une campagne de sensibilisation numérique intelligente faisant appel à une stratégie de communication profitant de l'avancé technologique actuel tels que des vidéos interactives, animations, affiches et messages diffusés par divers moyens, dont les réseaux sociaux, pour célébrer les succès remportés en matière de protection de l'Ozone au cours des 30 dernières années. Les Grandes Villes dans les déférentes Régions de la Grande Ile ont également leur propre programme de célébration afin de marquer cet évènement au ni-

Les réalisations faites par Madagascar dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Pays(PP) sur la protection de la couche d'Ozone

Beaucoup d'efforts ont été menés à Madagascar dans le cadre de l'application effective du Protocole de Montréal sur les Substances Appauvrissant la couche d'Ozone(SAO). Nous avons mis en œuvre depuis quelques années, avec l'appui de la communauté internationale, le Programme ozone du Pays (PP). Madagascar a signé et ratifié la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'Ozone et le Protocole de Montréal relatif à des SAO en Novembre 1996. Le Pays a également ratifié l'Amenement de Londres, de Copenhague, de Montréal et de Beijing en Janvier 2002. Nous avons pu respecter les dispositions et les échéances fixées par le Protocole de Montréal pour l'élimination de certaines substances (CFCs) dans le cadre d'un plan de gestion bien déterminé et nous continuerons sur cette lancée pour d'autres substances (HCFCs) afin d'at-

teindre la zéro consommation en 2030. Pour cela, le Ministère de l'Environnement de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts (MEEMF) a développé un partenariat avec les différentes parties concernées en renforçant non seulement leurs capacités techniques en matière de bonnes pratiques en réfrigération mais également leurs capacités matérielles pour pouvoir surveiller les entrées et les sorties de ces substances sur le territoire national. La réglementation nationale en la matière (Décret n° 2007-327 du 24 Avril 2007 portant abrogation du décret n° 2003-170 du 04 Mars 2003 sur la réglementation de l'importation et de l'utilisation des Substances Appauvrissant la couche Ozone ; et réglementant l'importation, la vente, la revente et l'utilisation des fluides frigorigènes, des appareils ou équipements frigorifiques et des halons), a également été renforcée afin de lutter

contre le commerce illicite des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme ozone de pays, le MEEMF par l'intermédiaire du Bureau National Ozone (BNO) travaillent en étroite collaboration avec les parties prenantes composées de la Direction Générale des Douanes, du Ministère du Commerce et de Consommation, de l'Union des Frigoristes de Madagascar (UFM), des importateurs de gaz et des équipements contenant du gaz et de l'Association des Consommateurs. Le MEEMF invite donc tous les acteurs œuvrant dans le domaine du froid, en l'occurrence, les opérateurs économiques, les techniciens du froid, les responsables au niveau de l'Administration Malgache et la population en général à se conformer aux dispositions de la réglementation nationale en vigueur.



Prestation de serments des nouveaux agents de la DREEMF Menabe

Le 18 août 2015, 5 agents (trois ingénieurs forestiers et deux Adjointes techniques des eaux et forêts) ont prêté serment auprès du tribunal de première instance de Morondava. Les OPJ travaillant au sein de la DREEMF Menabe sont actuellement au nombre de 12 dont 6 adjointes techniques et 6 ingénieurs des Eaux et forêts.

Aménagement de la piste sur la RN9A traversant l'AP Menabe Antimena

L'équipe de la DREEMF Menabe et l'ONG Fanamby ont interpellé l'entreprise EGECOM, titulaire du travaux d'aménagement de la piste reliant Marofototra et Tsifafana, traversant l'allée de Baobab et l'Aire protégée Menabe Antimena. A noter que cette entreprise a tenté de modifier le tracé de la route et de mettre des ouvrages dans l'allée de baobab sans tenir compte de la prescription du plan d'aménagement et sans informer, ni la DREEMF, ni le gestionnaire délégué sur les travaux inscrits dans son plan de chantier. Des pourparlers suivis d'une descente commune (DREEMF, FANAMBY et EGECOM) ont été entrepris le 03 août 2015. Ce qui a ramené l'entreprise EGECOM vers la mise en conformité de ses travaux d'aménagement du piste.

Assainissement de l'exploitation forestière dans la région de Menabe

En vue de l'assainissement de l'exploitation forestière dans la région de Menabe, les permis d'exploiter par adjudication et les permis de coupe ont été suspendus à partir du 20 août 2015 jusqu'à nouvel ordre. Des descentes sur terrain sont actuellement en cours pour des contrôle et inventaire en vue d'étudier la situation réelle des lots d'exploitation et de voir les recommandations et consignes pour la reprise éventuelle des activités d'exploitation.

EIE et exploitation pétrolière dans la région de Menabe

A l'extrême nord de la Région, dans la commune rurale Ankavandra, Disrict de Miandrivazo, Madagascar oil est en quête de son permis environnemental pour sa première phase d'exploitation d'huile lourde dans le bloc 3104 à Tsimiroro. La commission d'évaluation (CTE dont la DREEMF Menabe en fait partie) a entrepris une descente à Tsimiroro du 7 au 20 août 2015 pour l'évaluation de l'étude d'impact Environnemental. Une consultation publique au niveau régional a été tenue le 23 septembre à l'hôtel Bougainvilliers Morondava en présence des membres du CEAP (Comité d'Enquête et d'Audience Publique) ; des membres du CTE régional et national, des représentants de l'ONE menée par son Directeur Général, des autorités locales dont le Chef de Région Menabe, le Chef District de Miandrivazo, le Député de Madagascar élu à Miandrivazo.

Au cours de cette audience publique, les questions soulevées étaient surtout d'ordre économique et social, en particulier les retombées positives pour la Région qui héberge le projet (création d'emploi, amélioration des infrastructures, retombées fiscales). Malheureusement, de par le fait que l'ensemble de l'assistance ne maîtrisait pas assez les techniques d'exploitation, les enjeux environnementaux ont été peu abordés. Durant les mois de juillet et septembre, Une étude sismique a été réalisé pour l'exploitation pétrolière offshore du bloc Grand Prix, dont l'entreprise promoteur est l'OMV. Avant et durant la mise en œuvre de ces activités, des campagnes de communication et d'information ont été menées de manière continue dans les zones concernées par l'exploration. Aucun incident majeur n'a été répertorié durant cette période et aucune plainte n'a été enregistrée dans les registres de doléances au niveau des Communes et de la Région. La communication officielle sur les résultats de cette exploration est attendue incessamment





DREEMF
Monsieur ANDRIANARIJONA Jean Joseph

Gouvernance :

Face à des graves pressions anthropiques et à la dégradation de la Biodiversité dans le Nouvel Aire Protégé (NAP) d'Ambatoatsinana, TGK du Parc National d'Andoahela et dans des forêts sèches de la partie Ouest du District de Fort –Dauphin, les membres de la Plateforme Environnementale ont tenu une réunion, le vendredi 03 juillet 2015. Cette réunion extraordinaire est stratégique afin de préserver la Biodiversité unique contre les menaces : des feux de brousse, des exploitations illégales. Un plan d'action pour le dernier trimestre a été proposé en commençant par un plan de sensibilisation à la base et puis Régional.

Pour une meilleure gouvernance Environnementale, la CER a été mise en place par toutes les entités environnementales et la Région Anosy, le jeudi 30 juillet 2015. Cet atelier a été organisé grâce à l'appui du Plateforme Environnemental et ce de la Région même. Suivant la concertation lors de cette réunion, l'arrêté régional N° 164/2015/REG instituant la CER Anosy à été

signé par Monsieur Le Chef de Région, le 21 août 2015. Un programme trimestriel va être conçu pour mettre en éveil cette cellule. Elle est désormais spécifiquement le chapeau de tous les comités Régionaux œuvrant dans les domaines environnementaux et servira comme outil de planification et de suivi et évaluation des actions environnementales.

Lutte contre les feux

Un feu de nettoyage incontrôlé a engendré un feu de brousse dans le fameux site touristique, montagne de Bezavona, FKT Esana-Nord, Commune Urbaine de Fort –Dauphin. Les équipes de la DREEMF à savoir le CEEMF, TEEMF, SRE, SRC ont effectué une descente pour constatation et pré-sensibilisation des communautés riveraines, le 05-06 Août dernier. Avec les Fokonolona, ils ont pu interpeler le délinquant. Par la suite, le 13 Août à l'EPP Ampanakiambato, une réunion de sensibilisation de lutte contre les feux, de mise en place du KMAT et de guide sur le DINA y afférant conduisant à renforcer la responsabilité communautaire contre les feux de brousse.



DREEMF
Monsieur RAKOTOARIMALALA Andriantiana

Environnement

- Des renforcements de la sensibilisation sur les dispositions du Décret 2014-1587 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation des sacs et sachets sur le territoire malagasy ont été mené par l'équipe de la DREEMF Vakinankaratra, ils s'agissaient:
- D'une participation à l'exposition à la « Vitrine de Vakinankaratra ».
- Des descentes sur les marchés et les grandes surfaces de la ville d'Antsirabe
- Des émissions de sensibilisation sur les radios et les télévisions locales (Radio HAJA, Dreamin' TV et TV RTA)
- Collaboration avec les autres services techniques régionaux (DR Commerce et DR Douane).

A l'occasion de la célébration de la journée mondiale pour la protection de la couche d'ozone et la commémoration du 30ème anniversaire de la Convention de Vienne, une émission de

sensibilisation sur la protection de la couche d'ozone et l'utilisation des substances appauvrissant la couche d'Ozone (SAOs) a été effectuée sur les ondes de la Radio HAJA.

Controles forestiers

En collaboration avec le MNP et la Gendarmerie Nationale, deux descentes de contrôle et de ratissage à l'intérieur du Corridor Fandriana – Marolambo ont été effectués. 5 personnes ont été écrouées dans la prison d'Ambatolampy pour raison de coupe, de construction illicite et de défrichement.

Aires protégées

Le 12 août 2015, l'inauguration de la Nouvelle Aire Protégée d'Ibity a été effectuée. La cérémonie officielle s'est déroulée dans la Commune Rurale d'Ibity sous la présidence des Hautes Autorités Régionales et en présence effective des artistes, artisans et surtout la population locale.



DREEMF
Madame RAKOTOARISOA Dina

Comment le transfert de gestion contribue-t-il au processus de développement?

Etant donnée l'existence de l'exploitation de l'huile lourde à Tsimiroro (région Melaky), la DREEMF Melaky, en tant que partenaires techniques des associations gestionnaires des ressources, entre dans la phase de validation des outils de gestion mis à leurs dispositions. La dernière intervention menée à la fin du mois d'août 2015 revêt deux importances majeures : (i) la consolidation des structures existantes dans les trois communes à savoir MORAFENOBE, BERAVINA, ANDRAMY- (ii) la formulation des projets d'accompagnements qui touchent particulièrement le domaine de l'agriculture, de l'élevage et d'autres projets spécifiques pour chaque zone. Rappelons que ces associations visent, en priorité, à gérer d'une manière durable les ressources en eau, en sol ainsi que les ressources forestières et la société MADASCAR OIL, de son côté, assure d'une manière globale l'appui financier dans la mise en œuvre des activités prévues. A cet effet, la DREEMF Melaky, dans le cadre de cette collaboration, a développé des approches et outils spécifiques pour assurer le rôle d'interface afin de mener à bien les activités de compensation promues par société d'une part et viser des impacts positive sur les situations socio-économiques de la population sans oublier le maintien de l'équilibre écologique. Partant de ce contexte, les prochaines interventions seront focalisées sur l'officialisation du transfert de gestion des res-

sources tout d'abord, et ensuite par la conception et mise en œuvre de différents projets émanant des associations. L'émergence des communautés voir ménages constitue l'un des défis de la DREEMF Melaky. Ceci à travers la structuration des groupements, la conception et opérationnalisation des outils de gestion et enfin la mise en œuvre de projet de développement.

Suivi et audit environnemental

Conformément aux dispositions des articles 29 et 33 (nouveaux) du décret n°99-954 du 15 décembre 1995 relatif à la mise en compatibilité des Investissements avec l'environnement modifié par le décret n°2004-167 du 03 février 2004, une mission d'audit environnemental et suivi de la mise en œuvre du cahier de charges environnementales du projet d'exploration de pétrole à Tsimiroroa été réalisée le 04 au 26 Août 2015 dans les trois communes rurales du district de Morafenobe (CR Morafenobe, CR Beravina et CR Andramy) par le comité de suivi environnemental (CSE) multi sectoriel Composé par la Direction Générale de l'Environnement, la Direction Générale des hydrocarbures, la Direction du Système des Aires Protégées Terrestres, l'Office National pour l'Environnement, la Région Melaky, la DREEMF Melaky et la Direction Régionale de l'Élevage Melaky





DREEMF
Madame RAKOTOARIDERA Rantonirina

Les techniciens de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts Bongolava (DREEF) ont participé aux différentes réunions de mise au point sur la réalisation du Projet PRODAIRE (JICA) dans les locaux de la DRDA Tsiroanomandindy. Des sensibilisations ont été ensuite effectuées dans les Communes Rurales de Bemahatazana (10 fokontany), Soanierana, Tsinjoarivo, Ambatolampy et d'Anosy (formation de 10 pépiniéristes) sur ce projet. Puis, les techniciens ont formé les formateurs locaux sur l'utilisation des Fatana mitsitsy (foyer amélioré ou KAMADO) dans les 12 hameaux des sept Fokontany des deux Communes rurales d'Ambatolampy et de Tsinjoarivo Imanga.

En outre, les techniciens ont entretenu un terrain de reboisement de 03ha à Ambohiby (DFN). Une fiche technique sur les espèces Eucalyptus camaldulensis et Acacia sp a été établie suivi d'une formation en pépinière dans les sept Fokontany des CR d'Ambatolampy, de Tsinjoarivo Imanga et de la CR Anosy. Parallèlement, une sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousses a été effectuée à chaque visite de terrain. Sur ce sujet, un spot publicitaire a été diffusé à la Radio Bongolava et à la

Radio FAFI au mois de Juillet et d'Août. Enfin, la DREEF a participé à la création, officialisation et validation du plan d'action de la CRDDB (Comité Régionale de Développement Durable de Bongolava). Cela en vue de programmer et de réaliser des projets de développement durable dans la Région.

Par ailleurs, les voies publiques (8 sorties avec répétition), les industries forestières (11 industries avec répétition), les marchands de bois (fokontany Tsarahonenana, Ankadinakanga, Mangarivotra et Amboasarikely avec répétition) et les camions circulant en ville, transportant des produits forestiers (17 semi remorques dont 14 transportant charbons de bois provenant d'autres Régions et 03 transportant des bois de services) ont été contrôlés. Le contrôle des industries et des marchands de bois a été suivi d'une sensibilisation sur la tenue et le remplissage des cahiers de stocks (entrés et sortis de produits) et sur la nécessité de la mise à disposition sur le lieu à tout moment des paperasses administratives. Enfin, la station sylvicole d'Antsanimahazo et la zone de reboisement de la DREEF à Ambohiby ont fait l'objet de surveillance à plusieurs reprises.



DREEMF
Madame RANDRIAMAMPINANINA Vololona

Pour appliquer le Décret N°2014-1587 du 07 Octobre 2014 concernant l'interdiction de la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sachets plastiques à partir du 1er octobre 2015, les activités suivantes ont été menées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts Analamanga (DREEF Analamanga) :

-Avant le 1er octobre 2015 : Des sensibilisations ont été effectuées dans les marchés de quelques quartiers (Ankadindramamy, Ambolokandrina, Ambohimangakely, Andrefana Ambohijanahary, Mahazo, Mahamasina, Amparibe, Itaosy, Nanisana) par la pose des affiches en collaboration avec les marchands, les commerçants et les Fokontany. Le vendredi 25 septembre, une autre réunion entre la DREEF Analamanga, le SAMVA et les Chefs FKT a été effectuée pour déterminer le site de démonstration (FKT Ambohimirary : aux alentours du bac à ordures de la SAMVA près de la radio Isotope) pour l'assainissement le jour du 01 octobre 2015. Par ailleurs, une réunion avec le chef

Fokontany de Besarety et quelques représentants des commerçants a eu lieu le 28 septembre 2015 au cours de laquelle les décisions suivantes ont été émises : le chef Fokontany et ses équipes assurent le partage et la pose de ces affiches auprès des commerçants. Ces derniers, en particulier les bouchers, sensibilisent à leur tour leurs clients de ne plus utiliser ces sachets plastiques. En effet, ils souhaitent vivement que le suivi et contrôle de l'application effective de ce Décret et les sanctions y afférant soient effectués par les représentants de l'Etat à travers ses autorités compétentes.

-Journée du 1er octobre 2015 : Assainissement proprement dite dirigé par Madame le DREEF Analamanga et ses équipes, quelques représentants de la Direction Générale des Pollutions, le chef Fokontany et les équipes de la RF2, les équipes de la SAMVA avec leur matériels et équipements (Camion de ramassage des ordures, râtaux, balayes, paniers d'ordures,...).



Assainissement à Ambohimirary en collaboration avec l'équipe du SAMVA

Autos-atisfaction, globalement, c'est le sentiment des membres du Gouvernement à l'issue de la présentation des résultats des 100 jours des travaux du « Rapid Results Initiative » ou RRI qui a débuté le 13 Mars et a pris fin le 20 Juin 2015 et qui ont été réalisés dans le cadre de l'initiative « Afrique pour les Résultats » à Madagascar placé sous le thème « Culture de Résultats, garant de Développement ».

Pour le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts, trois pistes (Aire Protégée, Gestion de pollution et Reboisement) ont été priorisées par le Leader Politique qui n'est autre que son Ministre Ralava Beboarimisa, afin d'honorer ses engagements vis-à-vis de la protection de l'Environnement.

En ce qui concerne le Reboisement, reconnu comme un garant du développement, le Ministère a fixé comme objectifs de réaliser 400 ha de reboisement, de mettre en place 22 000 mètres de pare feux et 22 pépinières dans les 22 régions. Les résultats sont plus que satisfaisants et les objectifs sont atteints à 100% par rapport à la prévision.

A voir le succès, suite aux résultats présentés, on ne peut que féliciter chacun pour leurs efforts et dévotions dans la réalisation du RRI Reboisement. Bravos à tous les membres de l'Equipe du RRI Reboisement, plus particulièrement, le Service de la Reforestation, Reboisement et Lutte contre les Feux, les 22 Directions Régionales de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts.



Equipe RRI du MEEFM



Equipe RRI de la DGF



Equipe RRI reboisement



Service de la reforestation, reboisement et de lutte contre les feux



Lancement de la célébration du vingtième anniversaire du décret MECIE n°95-377

«De l'évaluation environnementale vers la Responsabilité Sociétale des Entreprises : 20 ans, l'avenir dès à présent » : tel est le thème choisi pour la célébration du vingtième anniversaire du décret MECIE.

Réunion d'information pour les partenaires



Mr Le DG/ONE et Mr Le DG/Mer/MEEF

Une réunion d'information sur la célébration du vingtième anniversaire du décret MECIE pour les partenaires s'est tenue le 11 août 2015 à Antananarivona au siège de l'Office National pour l'Environnement (ONE).

Après une présentation de l'objet de la réunion, une explication sommaire sur l'historique du décret N°95-377 relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement ou MECIE, ainsi que les raisons ayant motivé l'organisation de la célébration ont été développées.

La célébration se tiendra les 5 – 6 et 7 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville. Des conférences/débats, des tables rondes et des expositions sont les principales activités prévues dans le programme.

- Conférences : ayant pour thème « La MECIE et la gestion de la biodiversité » et « La MECIE et la Responsabilité Sociétale des entreprises ». Elles verront l'intervention de spécialistes travaillant dans le domaine de la conservation de la biodiversité d'une part et des entreprises ayant adopté la RSE dans leur gestion. La Responsabilité Sociétale des Entreprises implique la primauté du dialogue social, la sensibilisation et la formation du personnel au Développement Durable. Les entreprises qui se sont engagées dans cette démarche seront invitées à partager leurs expériences.

- Tables rondes autour des thèmes: « La MECIE et la participation citoyenne » et « La MECIE et le renforcement de la capacité », constitueront un espace de dialogue et d'échanges entre les professionnels, la société civile et l'administration.

- Exposition : avec la participation d'une quarantaine de promoteurs et investis-

seurs, le parvis de l'Hôtel de ville sera l'épicentre des expositions et échanges sur les bonnes pratiques en termes de gestion environnementale. Les exposants mettront également en avant leur « success-stories » de manière ludique.

Par ailleurs, un jeu-concours sera consacré aux étudiants pour les sensibiliser sur les problèmes environnementaux.

Le Directeur Général de l'ONE a invité chaque organisme à participer soit en tant que sponsor, soit en tant que conférencier, soit en tant qu'exposant. Bref l'engagement de tout un chacun est sollicité pour être un participant actif et dynamique durant l'évènement. En effet, il s'agit d'une démarche proactive pour que le Décret MECIE puisse répondre aux attentes de toutes les parties prenantes et concilier les différents intérêts, aussi bien de ceux qui œuvrent pour la conservation et le développement, mais aussi ceux des communautés et des promoteurs, afin d'établir une relation gagnant/gagnant. Il a, par la suite, exprimé sa reconnaissance pour toute forme de participation durant la célébration du 20ème anniversaire du décret MECIE

de l'évènement auprès du grand public aussi bien au niveau national qu'international.

Plus d'une cinquantaine de journalistes de la presse écrite, radio, télé, web média et blogueurs ont été présents. Outre le programme et l'objectif de l'évènement,

les questions posées ont touchées la place de la MECIE dans le contexte actuel, les dernières nouvelles sur les dossiers d'études d'impact environnemental des grands projets en cours d'évaluation et les statistiques sur le permis environnemental délivrés par l'ONE.

Conférence de presse pour les journalistes

Une conférence de presse a été organisée au siège de l'ONE à Antananarivona le 13 août 2015 pour faire connaître officiellement la célébration du 20ème anniversaire du décret MECIE.

Les journalistes sont invités pour assurer la visibilité et les retombées médiatiques

Consultation du public dans le cadre de l'évaluation du dossier d'étude d'impact environnemental du projet d'Exploitation d'huiles lourdes à Tsimiroro

par Madagascar Oil

Dans le cadre de l'évaluation du dossier d'étude d'impact environnemental du projet d'exploitation d'huiles lourdes, phase 1a, dans le bloc 3104, à Tsimiroro, des consultations du public touché par le projet sont organisées par l'ONE dans les Régions Menabe et Melaky respecti-

vement dans la Commune Rurale d'Ankondromena le 17 août 2015 et dans la Commune Rurale de Beravina, le 18 août 2015 derniers.

En vue d'un meilleur cadrage de l'Etude d'Impact Environnemental, l'ONE invite

les différentes parties intéressées entre autres le public, les autorités locales, régionales voire nationales, les journalistes, les ONG œuvrant pour la préservation de l'environnement à émettre des observations et avis.

PREPARATION DE LA COP 21 SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: le document sur les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) ou «Intended Nationally Determined Contributions (INDC)» de Madagascar a été soumis au secrétariat de la CCNUCC

Après avoir été adopté en Conseil des Ministres du 23 septembre 2015, le document de Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN, en anglais « Intended Nationally Determined Contributions », INDC) a été soumis au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. L'élaboration de ce document entre dans la préparation du nouvel accord qui régira le régime climatique mondial à adopter lors de la Conférence des Parties à la CCNUCC à Paris au vers la fin de l'année 2015.

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, l'INDC de Madagascar a pour cible une réduction des émissions de l'ordre de 14% comparées au scénario « business as usual », ainsi qu'une augmentation de la séquestration de carbone de l'ordre de 32%. Les secteurs concernés par les actions d'atténuations seront essentiellement le changement d'affectation des terres et la foresterie, l'agriculture, les déchets, et l'énergie.

L'INDC de Madagascar contient différentes actions d'adaptations destinées à réduire la vulnérabilité de la population face aux événements climatiques extrêmes tels que les cyclones, les inondations et la sécheresse. Elles permettront, en outre, de renforcer les capacités d'adaptation des socio-écosystèmes. L'on retient surtout des actions concernant la foresterie et la biodiversité, l'agriculture, les ressources en eau, la santé publique, les zones côtières et les infrastructures sociales, de transport et de communications. Le coût de la mise en œuvre de l'INDC de Madagascar est estimé à 42 milliards de dollars US.



Les participants durant l'atelier d'élaboration de l'INDC



Les mangroves jouent un rôle important dans la séquestration de carbone

PREMIER FORUM du MESA

Le Programme de surveillance de l'Environnement pour la sécurité en Afrique (MESA) est un Programme de l'Union Européenne, qui utilise l'Observation de la Terre (OT ou EO) et les technologies satellitaires pour générer les produits et les services d'informations pour le développement socio-économique de la population africaine aussi bien que la gestion durable de l'Environnement.

Le Programme soutient non seulement le public général africain, mais il appuie aussi les décideurs, les planificateurs dans l'élaboration et la planification des politiques et des plans de développement pour le développement durable, améliorant ainsi les conditions socio-économiques de la population africaine.

Le Programme MESA promeut l'intégration régionale, renforce l'accès de l'Afrique aux données d'observation de la Terre, élabore et diffuse des produits et des services, encourage les échanges entre les institutions et les experts africains et européens et renforce aussi la capacité des institutions, des décideurs politiques et des experts africains.

Le Programme MESA offre actuellement les produits et les services opérationnels destinés aux utilisateurs africains dans les domaines tels que : production agricole, suivi et évaluation de la sécheresse, les inondations et les feux de brousse, les services climatologiques pour la réduction des risques des catastrophes, la réduction de la dégradation de la Terre, la gestion des ressources marines et côtières, la gestion des ressources en eau, la conservation de l'habitat naturel, la gestion pastorale et la gestion forestière.

Le programme MESA est mis en œuvre avec la coordination générale de la Commission de l'Union Africaine et piloté par les Communautés Economiques Régionales et les Organisations Intergouvernementales Régionales (ie. la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), l'Autorité Intergouvernementale sur le Développement (IGAD), la Commission de l'Océan Indien (COI) et la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) et le Secrétariat des Etats Membres du Groupe des Afrique Caraïbes et Pacifiques (ACP), en étroite coopération avec la délégation de l'Union Européenne auprès de l'Union Africaine et des partenaires tels que l'Organisation Européenne pour l'Exploitation des Services Météorologiques (EUMET-SAT) et le Centre Conjoint de Recherche de la Commission Européenne.

Madagascar a participé au premier forum du MESA, du 30 Aout-04 sept 2015 dernier à Nairobi Kenya. L'Objectif Global de ce premier Forum est de rationaliser les produits et services de MESA pour le cycle de prise de décision pour soutenir la gestion et le suivi environnementaux.



**FANABEAZANA ARA-TONTOLO IAINANA:
FANALAHIDIN'NY FAMPANDROSOANA MAHARITRA**



**POLITIKAM-PIRENENA MIKASIKA NY FANABEAZANA MOMBA
NY TONTOLO IAINANA HO AMIN'NY FAMPANDROSOANA LOVAIN-JAFY
(PErEDD) (Tohiny)**

Fotokevitra ijoroan'ny politika

Noho izy miompana amin'ny fanabeazana momba ny tontolo iainana ho amin'ny fampandrosoana maharitra, dia mifototra amin'ny fotokevi-dehibe ijoroan'ny fampandrosoana maharitra ity politika ity.

- **Ny foto-kevitra ny fitandremana sy fisorohana:** izay mitaona ny tsirairay mba tsy hiandry ny fahasimbana tanteraka eo amin'ny tontolo manodidina vao handray andraikitra satria aleo tokoa misoroka toy izay mitsabo.
- **Ny foto-kevitra ny fitsitsiana sy ny fahaiza-mitantana:** izay misoroka ny fandanindaniam-poana, satria "izay te handeha lavitra dia mila mitsitsy ny eo an-tanana";
- **Ny foto-kevitra ny fandraisana andraikitra:** dia manamafy fa anjaran'izay manimba no manarina satria ny olom-pirenena tsirairay dia tompon'andraikitra avokoa manoloanana ny fiantraikan'ny asa ataony amin'ny tontolo iainana.
- **Ny foto-kevitra ny fandraisana anjara:** Manana anjara avokoa ny olom-pirenena tsirairay amin'ny fikajiana sy fiarovana ny tontolo iainana satria ny olombelona no ivon'izany tontolo iainana izany;
- **Ny foto-kevitra ny fiaraha-mientana:** Ny zavaboahary rehetra eto Madagasikara dia fananana iombonan'ny mpiray tanindrazana. Noho izany dia mila miara-mientana isika tsirairay avy ho fitantanana ireo harena voajanahary ireo. Mifameno amin'izany ihany koa ny foto-kevitra ny fifampitsinjovana izay manindry mafy ny amin'ny tokony hamelana tontolo mahavelona ho an'ireo taranaka any afara, amin'ny alalan'ny fampifandajana ny fampandrosoana sy ny fikajiana ny tontolo iainana;
- **Ny foto-kevitra amin'ny ambaindany sy ny amin'ny ankapobeny:** izay mahasahana ny lafin-javatra rehetra ny tontolo iainana, manaraka izany koa ny Fanabeazana ho an'ny tontolo iainana ho amin'ny fampandrosoana maharitra. Noho izany dia ilaina ny fiaraha-miasa sy fifanomezan-tanana.
- **Ny foto-kevitra ny fiahiana ny antanan-tohatra:** mampifandray ny asa ataony eny ifotony sy ireo fomba amam-panao, ireo kolotsaina sy soatoavina eo an-toerana.

Inona ary no tanjona kendrena ?

Ny tanjona fototry ny Fanabeazana momba ny Tontolo iainana ho amin'ny fampandrosoana maharitra, dia ny fampiroborobona ny fahatongavan-tsain'ny ny tsirairay manoloana ny tontolo iainana mba hahafahany manovo ny fahalalana, ny fahaiza-manao ary ny fahaiza-miaina hirosoana amin'ny fampandrosoana maharitra. Izany fanovozana fahalalana izany dia hahafahany mampifandray ny fampandrosoana ny lafiny toekarena, ny fivoaram-piarahamonina sy ny fiarovana ny Tontolo iainana. Ny tanjona manokan'ny Fanabeazana momba ny Tontolo iainana ho amin'ny fampandrosoana maharitra:

- **Entina hifehezana sy handrindrana ny asa sy ny tetikasa rehetra miompana amin'ny Fanabeazana momba ny Tontolo iainana hatao fitaovana amin'ny fizarana mankany amin'ny fampandrosoana maharitra eto Madagasikara.**
- **Ho fandrindrana indray ny rafi-pampianarana amin'ny endriny rehetra (manara-drafitra, malala-drafitra sy tsy manara-drafitra), mba hamolavolana olom-pirenena afaka mampifandray ny fampandrosoana ny lafiny toekarena, ny fivoaram-piarahamonina sy ny fiarovana ny Tontolo iainana.**
- **Ny hanana mponina mivelatra amin'ireo soatoavina voizin'ny fampandrosoana maharitra, mba hahafahana manangana Firenena matanjaka sy mandroso ara-toe-karena.** - Ahafahana manentana ny isam-batan'olona mba handray anjara amin'ny fitadiavam-bahaolana, manoloana ireo olana mianjady amin'ny Tontolo iainana, ny olana eo amin'ny fiarahamonina sy eo amin'ny toekarena.

Inona no vina?

Ity politika ity dia mivoy fanabeazana izay manomana olom-pirenena mandray andraikitra, miray hina sy vonon-kiasa irery na miaraka, ao anatina Tontolo iainana mirindra, mba ahahatongavana amina fampandrosoana miahy ny ho avy eo amin'ny firenena.

mbola hitohy



RABEMANANJARA Rivomalala «Point Focal National Ozone»



Mba azonao lazaina fohifohy ve hoe inona izany «Poit Focal National » izany ?

Ny point focal national dia tompon'andraikitra voalohany ara-tekhnika eto amin'ny firenena, izay misahana ny fampandehanana ny programan'asam-pirenena momba ny fiarovana ny sosona an'habakabaka ozona. Io « point focal national » dia ao anatin'ny « Bureau National Ozone » no misy azy, ato anatin'ny Minisiteran'ny Tontolo Iainana, ny Ekolojia, ny Ranomasina ary ny Ala. Ny zara andraikiny dia izy no mandrindra ny fanatanterahana ny lamin'asam-pirenena amin' ny fiarovana ny sosona ozona.

Inona izany no asa tena ataon'ny "Bureau National Ozone"

Ny "Bureau National Ozone" no manao ny asa ara-tekhnika rehetra amin'ny fanatanterahana ny fifanarahan'i Vienne momba ny fiarovana ny sosona ozona sy ny fifanarahan'i Montréal momba ireo akora manimba ny sosona ozona eto Madagasikara. Ireo fifanarahana iraisam-pirenena roa ireo no mifehy ny fampiharana ny tapaky ny firenena rehetra eto ambonin'ny tany amin'ny fiarovana ny sosona ozona. Araka ny fantatsika dia ny sosona ozona no miaro ny zava-manan'aina rehetra ety ambonin'ny tany tsy hiantefan'ny tara-masoandro mahery vaika UVB izay miteraka voka-dratsy ho an'ny zava-manan'aina rehetra ety ambonin'ny tany.

Ao ny fakana ny antontan'isa rehetra amin'ny fidiran'ireo akora simika izay miteraka fampangatsiahana (gaz refrigerant) izay mety manimba ny sosona ozona ; ny asan'ny "Bureau National Ozone" izany dia mijery ny fidiran'ireny eto Madagasikara, sy manara-maso ny fampiasana azy mba tsy hiparitaka eny amin'ny habakabaka satria izay fiparitahany eny amin'ny habakabaka

izay no miteraka ny fahasimban'ny sosona ozona rehefa tonga any ambony tsy taka-maso any ireo akora ireo. Mbola anjaranay ato amin'ny BNO ihany koa no mampirisika ireo mpanafatra sy mpampiasa akora miteraka fampangatsiahana mba hampiasa ireo akora efa miaro ny sosona ozona sady tsy miteraka fikorontanan'ny toetr'andro.

Inona avy ary no asa efa vita sy ny mbola hatao?

Ao anatin'ny "Bureau National Ozone" dia maro ny asa efa nosahanina:

Teo ny fanatanterahana ny fanofanana ireo tekisianina izay mikirakira ireo akora fampangatsiahana na ireo "techniciens frigoristes" sy ry zareo ao amin'ny fadin-tseranana na ny "douaniers" izay manara-maso ny fidiran'ireny entana ireny eto Madagasikara. Araka ny efa fantatra dia misy didim-panjakana mifehy ny fanafarana sy ny fampiasana ireo akora miteraka fampangatsiahana eto Madagasikara sy ireo fitaovana mety misy azy. Mbola anjaranay ato amin'ny BNO ihany koa no manara-maso ny fanatanterahana ny voalazan'io didim-panjakana io.

Teo koa ny fanatanterahana ny fanentanana, ny fizaràna ny vaovao momba ny fiarovana ny sosona ozona eto Madagasikara. Maro mantsy ireo teknolojia izay ampiasaina any ivelany amin'ny fiarovana ny sosona ozona no tokony ho azo ampiasaina ihany koa eto Madagasikara.

Ary vao haingana teo, tamin'ny 16 septambra lasa teo, izahay no nankalaza ny andro iraisam-pirenena ho fiarovana ny sosona Ozona sy ny fahatelo-polo taonan'ny fifanarahan'i Vienne momba ny fiarovana ny sosona Ozona.

Inona ary no olana sedraina amin'ny fanatanterahana ny asa?

Ny olana tsy maintsy misy: eo ohatra ny fisian'ireo varomaizina na "commerce illegal" amin'ireo akora miteraka fampangatsiahana (gaz refrigerant) na ireo akora misy izany.

Inona no teny fanentanana ho an'ny mpamaky amin'ny fiarovana ny sosona ozona?

Tamin'ity taona ity isika dia nankalaza ny faha telopolo taona nisian'ny fifanarahan'i Vienne, tamin'ny 2012 nankalaza ny faha dimiambiroapolo taona nisian'ny fifanarahan'i Montréal. Ireo fifanarahana ireo dia natao hiarovana ny sosona ozona. Koa entanina ireo mpampiasa akora simika manimba ny sosona ozona na mpivarotra na mpanjifa mba hampiasa ireo fitaovana sy ireo akora izay sady tsy manimba ny sosona ozona no tsy miteraka fikorontanan'ny toetr'andro. Ny tena tsara dia ireo gaz natoraly no ampiasaina, ohatra ny "ammoniaque", ny CO2, ny Hydrocarbure, ny rano.

LE CARBONE BLEU

Le milieu marin a toujours fasciné l'homme et depuis quelques décennies, il apparaît de plus en plus comme l'inépuisable réservoir de ce qui nous manque ou manquera sur Terre. Après avoir servi comme voie de communication, comme source de nourriture, nous avons vu que l'océan est présenté comme le nouvel eldorado de la recherche de nouvelles sources d'énergie, de matières premières et recours à l'atténuation aux effets néfastes du changement climatique vu que sa capacité de stocker de grande quantités de « CARBONE BLEU ».

Qu'est-ce que Le "Carbone bleu"?

Le Carbone bleu est le carbone stocké par les côtes et des océans et écosystèmes côtiers. En particulier, les écosystèmes côtiers tels que les marais côtiers, les mangroves, les herbiers marins qui absorbent le carbone de l'atmosphère et de l'océan, le stocke dans les plantes et dépose dans les sédiments en dessous d'eux par des procédés de catastrophes naturelles. Ces écosystèmes côtiers sont très efficaces pour la séquestration et le stockage du carbone - chaque mètre carré de ces systèmes peuvent éliminer le carbone dans l'atmosphère et les océans à des taux supérieurs. En outre, les écosystèmes côtiers s'avèrent être utile pour stocker de grandes quantités de carbone dans les sédiments riches en matières organiques ,allant jusqu'à 5 fois plus de carbone que de nombreuses forêts tempérées

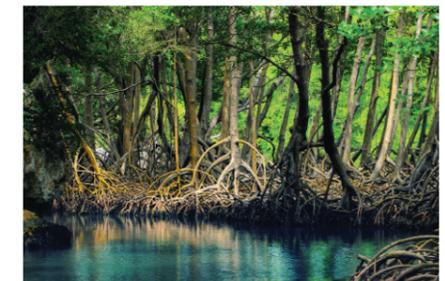
et tropicales. Ces écosystèmes se trouvent dans tous les continents, sauf l'Antarctique.

Pourquoi le « Carbone bleu » est Important ?

Les écosystèmes côtiers et marins fournissent une gamme de services écosystémiques précieux, allant de la pêche et la protection du littoral, la prévision contre l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière, la régulation de la qualité des eaux côtières, la provision d'espèces commerciales pour les communautés côtières et d'espèces critiques en danger. Ces écosystèmes sont les plus menacés dans le monde de par les conséquences négatives des activités anthropiques.

Ces écosystèmes séquestrent le dioxyde de carbone (CO2) venant de l'atmosphère et de l'océan à un taux significativement élevé, par unité de surface, largement plus que les écosystèmes forestiers terrestres (6 à 8 tons de CO2 équivalent par hectare). Leurs rôles dans l'atténuation des effets du changement climatique sont actuellement fortement reconnus.

La promotion de la restauration des écosystèmes côtiers est un outil important que nous pouvons utiliser pour atténuer le changement climatique. Or, la destruction de ces milieux du carbone bleu pourrait libérer plus de 1 milliard de tonnes métriques de dioxyde de carbone par an à l'échelle mondial.



les écosystèmes côtiers tels que les marais côtiers, les mangroves, les herbiers marins sont très efficaces à la séquestration et le stockage de carbone

Le Palissandre

Ecologie, distribution, habitat : Ce nom de palissandre désigne plusieurs espèces et variétés réparties dans le monde. Le genre pantropical comprend 130 à 140 espèces. Madagascar comprend 43 espèces, 5 sous espèces et 12 variétés inventoriées par RABEVOHITRA et BOSSER (2001). 42 espèces sont endémiques de Madagascar et seule une espèce qui est le *D. bracteolata* que partage la Grande Ile avec le continent africain. Parmi les 43 espèces, 22 espèces sont typiques de la partie Ouest et 21 espèces de la partie Est de Madagascar. Les palissandres poussent dans tous les domaines phytogéographiques de Madagascar dans une altitude inférieure à 1200 m.

Conservation : Les palissandres malgaches sont aujourd'hui menacés de raréfaction voire de disparition. RABEVOHITRA et BOSSER (2001) dénombrent 18 espèces rares, 19 espèces menacées et seulement 6 espèces qui ne semblent pas être en danger. Beaucoup d'espèces figurent dans la liste CITES des espèces menacées d'extinction.

Caractéristiques techniques :

Les palissandres sont des bois de qualité

Couleur : Côte Est : couleur brun très foncée à lie de vin

Centre : couleur beige

Cote ouest : Nombreuses variétés et coloris du brun au rose

Dureté : Côte est : très dur

Centre : dureté moyenne

Cote ouest : dur à très dur

Densité : 0,82 à 1,1

Veine : Côte est : peu veiné

Centre : peu veiné

Cote ouest : très veiné, avec veinage violacé à rouge noirâtre. Parfois contrasté parfois fondu.

Autres : Ils ont une bonne résistance aux champignons, aux lyctus et aux termites. Le palissandre ne pourrit pas, et ne se pique pas, même en utilisation marine. Non traité, ou non entretenu, il prend une patine argentée et son vernissage (vernis polyuréthane à deux composants) conserve son veinage unique, que l'on ne retrouve pas sur d'autres bois tropicaux précieux. Lorsqu'il vient d'être coupé et pendant son façonnage, son cœur dégage une agréable odeur de rose. (Caractéristiques selon le Centre Technique Forestier Tropical)



Aperçu économique : Les pays exportateurs de palissandre sont principalement l'Inde et le Brésil, mais l'on peut aussi mentionner Madagascar, le Honduras ainsi que d'autres pays d'Amérique centrale (ANDRIANOELINA, 2001). Pour le cas de Madagascar, le marché est dominé par trois destinations principales qui sont dans l'ordre décroissante d'importance : Ile Maurice, Ile de La Réunion, France. L'émergence d'autre marché potentiel de quelques pays comme l'Inde, Afrique du Sud, etc. a fait que la demande ne cesse d'augmenter ces dernières années, une augmentation allant de 160% d'une année à l'autre. Actuellement, Madagascar exporte jusqu'à 2169 t/an sans tenir compte des exploitations illicites de la ressource (ANDRIAMBANONA, 2002).



Le Coua bleu



Le coua bleu (*Coua caerulea*) est un oiseau endémique de Madagascar. Il appartient au genre *Coua* et à la famille des Cuculiformes. Cet oiseau, dont la taille atteint 50 cm à l'âge adulte, a un poids qui oscille autour de 250 grammes. Son plumage bleu foncé n'est pas pourvu d'un lustre brillant. Les pattes du coua bleu sont noires. La peau glabre, qui entoure son œil à l'iris brun est, dans la majorité des cas bleue. Elle peut cependant être bicolore. Dans ce cas elle est bleue violacée en avant de l'iris et bleu cobalt en arrière.

Chez le Coua, il n'existe pas de dimorphisme sexuel. Il est difficile de distinguer les mâles et les femelles adultes au premier coup d'œil. Les jeunes se distinguent cependant des adultes par leur plumage caractéristique. En effet leur dos et leur bas-ventre arborent une coloration noire. La peau qui entoure leurs yeux est pourvue de plumes contrairement aux adultes.

Habitat naturel

L'habitat de prédilection des coua bleus est la forêt primaire. Ils peuvent néanmoins s'accommoder des plantations denses et les forêts en régénération. Ils nichent dans les arbres à feuilles persistantes et dans les formations boisées à proximité des côtes. Le coua bleu préfère les étages moyens, mais on peut également le retrouver dans les sous-bois ou à la cime des arbres. Son habitat naturel varie du niveau de la mer jusqu'à une altitude pouvant atteindre 1800 mètre. Le coua bleu habite



l'Est et le Nord-ouest de Madagascar. Le Parc National de Marojejy et le Parc National d'Andohahela sont deux zones privilégiées pour l'observation de cet oiseau.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire du coua bleu est essentiellement constitué d'insectes. Selon leur disponibilité les couas bleus consomment des criquets, des homoptères, des cigales, des chenilles, des coléoptères et quelques fois des abeilles. Ce régime peut, à l'occasion, être complété par des grenouilles, de petits lézards, des crabes, des fruits et des fleurs. Les individus qui peuplent les forêts humides se nourrissent également de la gomme qui suinte de l'écorce de certaines espèces du genre *Sloanea*.

Traits de caractère

Le coua bleu est en général un oiseau plutôt sédentaire. Cependant dans certaines circonstances, il peut migrer en fonction des saisons entre les forêts à sol latéritique et les forêts galeries du littoral. Il passe la claire partie de son temps dans les arbres, volant de façon énergique de branches en branches. Côté chant, le coua bleu dispose d'un répertoire plutôt varié. Ce répertoire varie des brefs « brrreee-ee » augmentant en volume aux « coy coy coy coy » décroissant en volume, en passant par des grognements du genre « kroo kroo ».

Reproduction

La période de reproduction du coua bleu court de juillet à décembre, c'est-à-dire pendant la saison pluvieuse. Les coua bleus tissent deux types différents de nids. Le premier plus élaboré, est recouvert par une sorte de toit, tandis que le second plus primitif se présente sous la forme d'une boule ouverte de matières végétales. Ces nids sont perchés à une hauteur variant entre 3 et 10 m. La femelle pond en général un seul œuf de couleur blanche. Cet œuf a 37 millimètres de hauteur pour 28 de diamètre. A l'éclosion, les deux parents se relaient pour nourrir l'oisillon.



Andriamatoa RAKOTOARIMANANA Naly, Tale Jeneralin'ny sekoly ambony ISSEG (Institut Supérieur en Sciences de l'Environnement et de Gestion)



ISSEG ho tia ny tontolo iainana ka ny hetsika atao amin'izany dia ny fambolan-kazo sy ny fanaraha-maso ny fanirin'ilay hazo izay an'ISSEG manokana iarahana amin'ny Ministeran'ny Tontolo iainana. Ary ny tena zava-dehibe amin'ny hetsika efa natao koa dia misy karazana «pratique» sy «sensibilisation» izany hoe ny mpianatra mihitsy no maneho fahavononana ohatra ny fanangonana tavoahangy plastika teny amin'ny lalam-pirenana faha-fito (RN7) hatreo Ambatolampy. Efa nanao izany izahay amin'ny herin'ny tenanay manokana sady mpianatra no mijery hoe inona ny tombo-tsoa azo avy amin'izy ireny fa tsy ariana eny ho eny manapotika ny tontolo iainana. Nandritra izay 10 taona nijoroan'ISSEG izay dia tsy mitsahatra mihitsy izahay manao ireo hetsika roa ireo.

ST: Amin'ny maha-tompon'andraikitra anao eo amin'ny sehatry ny fanabeazana, inona ny fihetsika tokony hananan'ny olom-pirenena hanatsarana ny tontolo iainana?

Ny olona rehetra dia tokony hanana ilay atao hoe « reflexe environnementale ». Io no tena zava-dehibe satria ny fomba amampanaontsika Malagasy mihitsy no efa manana izay «reflexe environnementale» izay ohatra hoe fady ny manapaka hazo, fady ny mandoto rindrina sns... saingy kosa mivaingana kokoa ny aratoe-karena nolazaiko teo ka adinodino ny ara-tontolo iainana.

ST: Misy hafatra farany tianao hampitaina amin'ny mpamaky ve?

Hazavaiko matetika foana rehefa mpianatra ny tenako hoe oharina amin'ny atody akotrika ny fampandrosoana. Rehefa manotrika atody ianao mba ho foy rehefa afaka 21 andro dia tsy maintsy omena ilay fepetra rehetra ahazoany miaina ao anatiny fa tsy hoe ianao no itsofoka ao anaty atody hanome ilay fampandrosoana. Diso izay amin'ny «théorie de developement» ka tiako ahitsy kely ho an'ny olona rehetra. Avelao ilay fepetra iainana, izany hoe ilay tontolo iainana manodidina azy no ahafahany mivelatra fa tsy hoe ianao no itsofoka ao mba hampivelatra an'iny ary sarotsarotra izay ho an'ny tena «environnementaliste» satria tsy omena izay fahafahana izay azahana manadio sy manambotra tsara ny manodidina afahan'ilay atody ho foy afaka 21 andro.



ST: Mba azonao lazaina aminay ve ny antony nahatonga anao hanorina ny ISSEG?

Ny antom-pisian'ISSEG sy ny namoronana azy dia ny fahatsapana ny olana ara-tontolo iainana eto Madagasikara satria tamin'ny taona 2006 dia efa tsapa fa ratsy ny tontolo iainan'ny zanak'olombelona indrindra fa ny antsika eto Madagasikara. Tsy hitanisa fotsiny aho hoe taloha anie ka Nosy maitso e! dia avy eo Nosy mena ary amin'izao tsy fantatro intsony. Amin'ny ankapobeny, izay fahatsapana ny faharatsian'ny tontolo iainana izay no antony nisian'ISSEG ary ny fandaharam-pianarana rehetra dia mifanindran-dalana amin'izay tontolo iainana izay. Ary rehefa miakatra amin'ny ambaratonga ambony ny mpianatra dia manomboka mivelatra kokoa @ paikady sy ny "conservation de la nature".

ST: Ahoana ny fahitanao ny tontolo iainantsika eto Madagasikara ankehitriny?

Araka ilay teny noteneniko teo dia miharatsy miharatsy. Ary raha taloha azo refesina (izany hoe misy indicateur mazava) hoe ao anatin'ny folo taona dia toy izao ny tahan'ny fahasimban'ny tontolo iainana fa amin'izao fotoana izao dia hitantsika fa isantaona ny fahapotohana. Tsy voafehy intsony ny tontolo iainana fa potika sy ringana tanteraka.

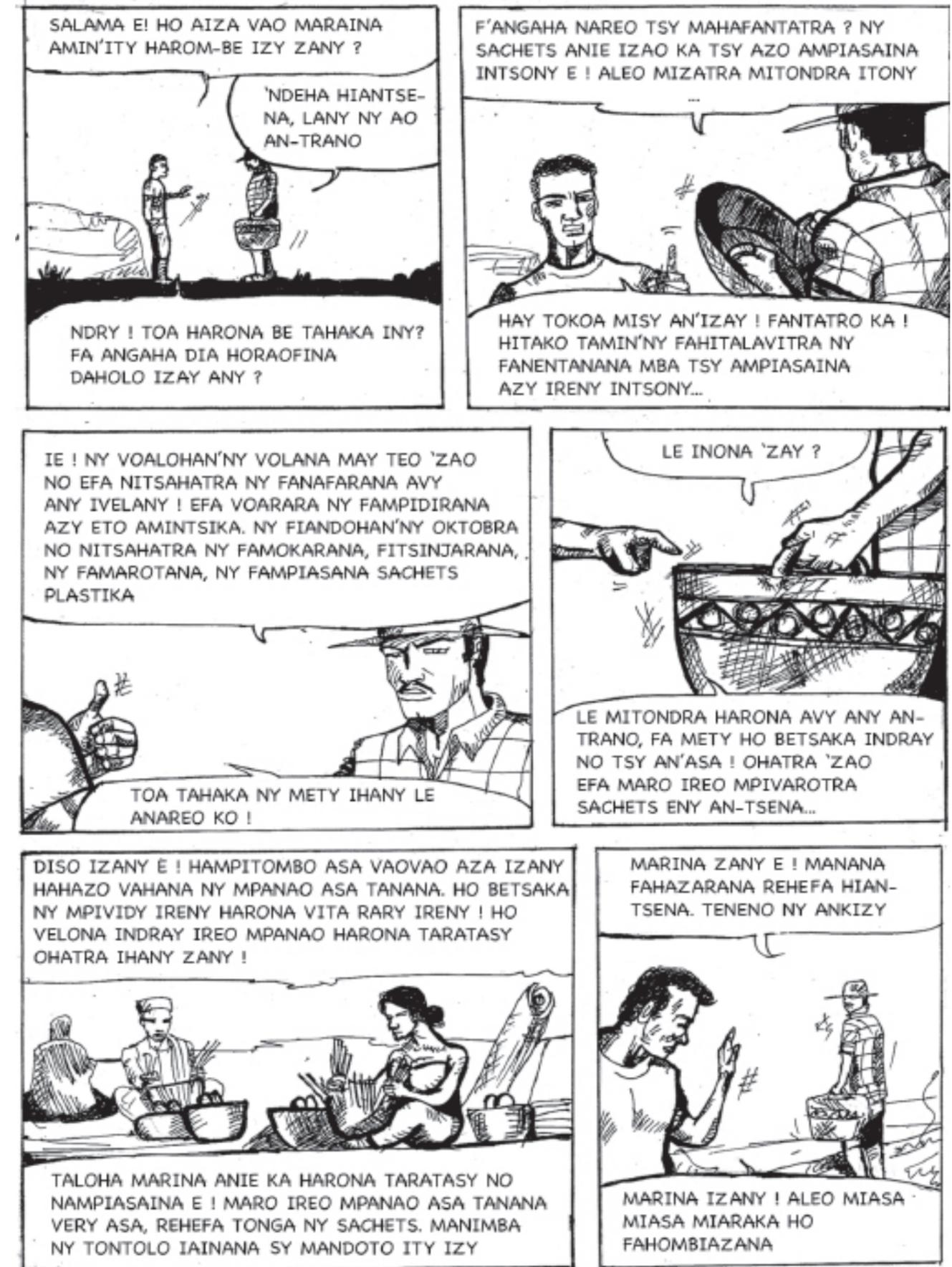
ST: Inona no tokony hatao manoloana izany?

Misy paik'ady maromaro azahoana manamboatra izany fa ny paik'ady lehibe resahako dia ny olombelona satria ny olombelona ihany no mamotika ny tontolo iainana. Tsy maintsy mirindra ny ara-toekarena sy ny fiarovana ny tontolo iainana. Mila politika mazava ny fitantana ny harena voajanahary rehetra tsy voafehy eto Madagasikara.

ST: Efa nisy hetsika ara-tontolo iainana nosahaninareo ve?

Mizara roa ny hetsika efa natao. Misy ny hetsika momba ny olona izany hoe manentana ny mpianatra rehetra eto amin'ny

Nanomboka ny 1er oktobra teo dia tsy azo ampiasaina intsony ireo harona «sachets plastiques» eto amin'ny tanin'ny Repoblikan'i Madagasikara. Koa manàna àry fahazarana sy fahavononana hiala amin'ny fampiasana azy ireny



MOTS CROISES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II						■				
III				■		■				
IV										■
V				■	■	■		■		
VI			■						■	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Horizontal

- I. fête du 2 février. II. Saison froide.
- III. Lieu où on peut se mettre à couvert.
- IV. avala à la fin. Venir au passé.
- V. Peut recouvrir les tartines ou les crêpes.
- VI. Petite prairie, possessif.
- pronom personnel. On la fait sauter ce jour.

Vertical

- 1. Peuvent être cultivés ou d'honneur.
- 2. D'une grande gaieté.
- 3. Titre de Molière.
- 4. négation.
- 5. Touffue.
- 6. Attache.
- 7. Disculpa d'une accusation.
- 8. Echec dans le désordre (fam.).
- 9. Qui recueillent les votes.
- 10. Comme le fait la célèbre vache. champion.

'NDEHA HIKAJY

*Raha ny tontolo iainana no asiana teny kely,
 Dia efa maro ireo fanentanana ombieny ombieny!
 Ataoñ'ireo fikambanana iraisam-pirenena,
 Fa izao tontolontsika izao dia tena ilaina mba jerena.*

*Ireo mpitondra nifandimby, dia tsy nanao anjorombala
 Ny fiarovana ireo biby, indrindra koa ireo vala
 Fa nanokana vola aman-karena hatrany
 Mba entina hitsinjovana, sy fiarovana izany.*

*Saingy indrisy, mbola maro ireo minia mikimpy
 Ka manimba sy mandoto, tsy mety tonga saina mihintsy
 Mandoro sy manary fako eny rehetra eny,
 Tsy mba mijery kely akory, ny ho avin'ity fireneny.*

*Koa manentana ny rehetra mba hikajy sy hikolo,
 Satria i Nosy Gasikara, ho ataontsika maitso vola
 Mba hiadam-pinaritra ireo taranaka avriana
 Fa hioty vaka-tsoa, moa tsy izany ve no iriana?*